



Les néologismes et Les évolutions sociétales

الكلمات المستحدثة فى اللغة الفرنسية والتطورات الاجتماعية

Préparée par :

Ahmed Abd El Fattah Ahmed Hewezi

01026289444

ahmedhewezi40@gmail.com

Dr.Mohammed Naguib Aref
Professeur adjoint de la littérature,
Département de français,
Faculté des lettres,
Université de Tanta
mohamed.aref@art.tanta.edu.eg

Dr.Ahmed Fathy Rezk
Professeur de linguistique,
et de la civilisation
française,
Département de français,
Faculté des lettres,
Université de Tanta
ahmed.fathi@art.tanta.edu.eg

Introduction

Les mots ne sont ajoutés au dictionnaire que longtemps après leur utilisation dans les livres, les médias ou les discussions, et beaucoup d'entre eux ne seront peut-être jamais inclus.

L'évolution des technologies, des biens de consommation et des interactions sociales enrichit constamment le lexique, grâce à la créativité interne et aux emprunts à d'autres langues. Les linguistes analysent l'émergence de ces mots, leur origine et les différents locuteurs qui les utilisent, ainsi que les processus linguistiques impliqués. Ils s'intéressent également à leur diffusion dans la société, qu'elle soit rapide ou lente.

Il est important de noter que la formation de nouveaux termes pour décrire de nouveaux objets ne représente qu'une petite partie des néologismes utilisés dans la vie quotidienne.

«Pour un grand nombre de personnes, l'utilisation des médias sociaux est devenue une pratique régulière, surtout depuis la création de Facebook en 2004.

Le lexique qui est associé à cette pratique s'est étoffé en conséquence. Fortement marqué par les emprunts l'Anglais, il circule partout, que ce soit dans les blogs, la presse en ligne, la presse papier, la radio ou la télévision.

Il s'agit de mots qui ont la particularité de rester identifiables comme emprunts tout en s'adaptant raisonnablement au système de la langue qui les reçoit.¹»

¹ Zuzana Hildenbrand, Alicja Kacprzak, Jean-François Sablayrolles, sous la direction de , 2016, *Emprunts néologiques et équivalents*



Le sentiment néologique reste donc présent même si ces mots sont fort courants dans la vie quotidienne à l'oral comme à l'écrit.

Le journalisme représente le principal facteur des évolutions sociales, ce qui explique pourquoi, sous l'influence de la civilisation technique occidentale, les Français adoptent de nombreuses nouvelles expressions issues de langues étrangères, notamment de l'anglais.

La recherche se concentre sur le langage quotidien français, en particulier dans le journal **Le Monde**. Le corpus sur lequel nous allons travailler est constitué d'un échantillon des néologismes repérés dans le quotidien

Le Monde.

La féminisation des noms de métiers :

évolution sociétale et créativité néologique,

de la norme aux usages

« La question de la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions ne peut être abordée sans en rappeler très rapidement non pas l'historique, mais au moins deux périodes

autochtones en français, en polonais et en tchèque, paris, Lambert-Lucas, p157

essentielles qui ont marqué son histoire au cours du XXe siècle»².

Par commodité, nous utiliserons l'appellation noms de métiers pour toute cette catégorie de féminins désignant des rôles sociaux.

«La première étape, selon Marie-Anne Paveau, se trouve sur un contexte morphologique et social inégal. À partir des années 1980 en France, des actions politiques sont engagées pour encourager la féminisation des titres professionnels et pour ajuster la langue aux changements de la société»³.

En 1984, Yvette Roudy, qui était ministre des Droits de la femme de 1981 à 1986, a initié la création d'une "**Commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métiers et de fonctions**". Les travaux de cette commission ont conduit à la rédaction de la circulaire du 11 mars 1986, qui recommandait la féminisation des termes dans les textes réglementaires. Cependant, cette circulaire n'a pas été mise en œuvre car ce n'était pas une priorité pour les gouvernements successifs

En 1997, les demandes de certaines ministres du gouvernement d'être appelées « Madame LA ministre » suscitent dans la presse de nombreux débats et remettent à l'ordre du jour la question de la féminisation.

²Jean-François Sablayrolles , Christine Jacquet-Pfau,sous la direction de,2016, *La fabrique des mots français*,paris, Lambert-Lucas, p 345

³ Ibid.



Après avoir à nouveau ouvert le dossier et repris le fil des réunions de travail, la «Commission générale de terminologie et de néologie» produit en 1998, sous le titre *Femme, j'écris ton nom...*, Guide d'aide à la féminisation, un rapport qui sera publié en 1999 avec la caution scientifique du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et, plus précisément, de l'INaLF (***Institut National de la Langue Française.***)

Si cette publication répondait à une réelle demande et remplit très rapidement un rôle de guide institutionnel, le débat sur la féminisation, quelque peu apaisé, n'en fut pas pour autant terminé; il est encore aujourd'hui, comme en témoigne régulièrement l'actualité, prêt à reprendre.

Les présentations historiques de cette évolution (comme les analyses sociolinguistiques à son sujet) qui a pu être encadrée, voire imposée dans certains cas, aussi bien par des recommandations officielles que par des exclusions, dans certaines des institutions françaises, sont nombreuses et il n'est pas de notre propos de les reprendre ici où nous souhaitons analyser en quoi et selon quelles modalités la féminisation des noms de métiers relève de la néologie et quelle est, de ce point de vue, la réception qui en



est faite, notamment à travers les dictionnaires d'usage et les intitulés de fiches de métiers telles qu'elles apparaissent sur des sites officiels.

1. Néologie et féminisation

1.1 Néologisme et flexion

Ferdinand Brunot⁴considérait, dans son Histoire de la langue française (tome XIII, 1° partie, p. 340), que « des formes nouvelles, le plus souvent des féminins inusités, peuvent être considérées comme des néologismes »

Dans ce contexte, que nous retenons dans la présente étude, l'accueil de ces nouvelles formes et leur diffusion s'inscrivent dans la dimension normative du lexique et des usages qui sont observés.

De la création jugée morphologiquement conforme au code de la langue au rejet spontané sous forme de formules telles que « Ce n'est pas beau », « C'est ridicule », « Le mot désigne déjà autre chose [un objet le plus souvent] », etc.

Les modes de réception marquent toutes les réserves que suscitent ces nouvelles formes perçues effectivement par la majorité des locuteurs comme des néologismes, avec les jugements positifs ou négatifs qui leur sont attachés.

Selon Jacquet-Pfau«*D'un point de vue linguistique, il existe trois méthodes pour féminiser les noms de métier :*

La flexion morphologique, où le nom est modifié directement (par exemple écrivaine, directrice), la flexion morphosyntaxique, où le marquage se fait à travers le déterminant (comme dans "la ministre", "la judoka") et ce

⁴ Brunot, Ferdinand, 1913, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Vol. 1. A. Colin, paris, p340.

qu'on peut appeler la flexion énonciative, qui se réalise par la reprise pronominale ("les ministres, elles sont admirables"), lexicale ("les ministres sont de bonnes négociatrices") ou par accord grammatical ("les ministres sont compétentes").

C'est à la flexion morphologique et, plus marginalement, à la flexion morphosyntaxique que nous nous intéresserons dans cet article»⁵.

Cette approche suppose évidemment que, dans le cadre de la néologie, la flexion puisse être reconnue comme néologique.

Il est en effet possible de considérer que - même si, traditionnellement, on juge que la flexion ne crée pas un mot nouveau mais seulement une forme nouvelle - à partir du moment où cette forme nouvelle correspond à une création jusqu'alors non lexicalisée, il s'agit bien d'une forme néologique. Ainsi peut-on considérer comme telle, dans Le Petit Robert 2016, leadeuse, forme du féminin permise par la francisation de leader en leadeur).

On peut également observer, dans certains cas, que des formes anciennes peuvent avoir tendance à disparaître du lexique en usage, connotées avant de disparaître comme vieilles:

DOCTORESSE [...] n.f. [...] VIEILLI Femme munie du diplôme de docteur en médecine (on dit plutôt docteur). Consulter une doctoresse. (PR 2016)

Dans certains autres cas, des marqueurs tels que «[le féminin,] rare », « on la [forme] rencontre aussi », « peu usité » ou « inusité »

⁵ Jean-François Sablayrolles, Christine Jacquet-Pfau, sous la direction de, 2016, *La fabrique des mots français*, paris, Lambert-Lucas, p346, 347

indiquent que les formes qu'ils introduisent sont disponibles et peuvent donc trouver ou retrouver vie ou se diffuser.

Ainsi, dans PR, «auteur n. m.rare autrice, n. f. » ou, sous l'entrée écrivain, n. m. du PR :

REM. La forme féminine une écrivaine est courante en français du Canada; on la rencontre également en France: «une chaîne invisible où se côtoient des artistes, des écrivaines, des héroïnes de roman » (A.Ernaux).

Ingénieur → Ingénieure(Le Monde n°23669) : Ce néologisme féminise le terme "ingénieur" en ajoutant le suffixe féminin (-eure). Il est largement accepté et utilisé pour désigner une femme qui exerce le métier d'ingénieur dans des domaines tels que l'ingénierie civile, l'informatique ou l'ingénierie mécanique. Son adoption reflète la volonté de reconnaître la présence croissante des femmes dans les domaines scientifiques et techniques.

Autrement dit, l'entrée en dictionnaire marque la reconnaissance d'une forme au féminin néologique, admise à figurer dans le meilleur des cas dans le champ de l'entrée introduit par un lemme jusqu'alors seulement au masculin, ou dans une mention.

1.2 De quelques jugements sur la création des formes au féminin

Avant d'analyser de plus près les jugements émis sur ces nouvelles formes à l'aide de quelques cas précis, il est intéressant de regarder ce qui en est dit par quelques instances ou dans quelques textes symboliques dans la mesure où ils représentent des références pour les locuteurs, à un titre ou un autre.

Dans une « Déclaration de l'Académie française », datée du 21 mars 2002, à propos de la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres, un paragraphe, intitulé

« Néologismes », établit un parallélisme entre l'application des règles de féminisation, jugées par cette institution comme souvent aberrantes et ignorantes de l'étymologie et allant jusqu'à créer des formes concurrentes à celles qui existent et d'autant plus inutiles que leur formation n'est pas conforme au code morphologique du français, et dénonce l'apparition de barbarismes:

La libre application ou interprétation des "règles" de féminisation, souvent imposées arbitrairement par certains organismes français ou francophones, a conduit à la naissance de nombreux termes incorrects. Il convient de souligner en premier lieu que les seuls termes féminins français se terminant en -eure (tels que "prieure", "supérieure"...) sont ceux qui proviennent des comparatifs latins en -or.



Aussi faut-il éviter absolument des néologismes comme professeure, ingénieure, auteure, procureure, proviseure, docteure, rapporteure, réviseure, etc.

«Certaines formes, parfois observés, deviennent d'autant plus absurdes que les formes féminines régulières correspondantes sont bien attestées. Par exemple, l'utilisation de "chercheure" au lieu de "chercheuse", ou "instituteure" au lieu de "institutrice".

Il est aussi préférable d'éviter l'emploi de néologismes tels que "agente", "cheffe", "maîtresse de conférences", "écrivaine", etc.,...

L'oreille autant que l'intelligence grammaticale devraient prévenir contre de telles aberrations lexicales.»⁶

⁶ Jean-François Sablayrolles, Christine Jacquet-Pfau, sous la direction de, op.cit,p 348



2 .Qu'en disent les dictionnaires?

Le dictionnaire d'usage, millésimé, peut être considéré comme l'un des observatoires privilégiés de l'évolution de la langue, à condition toutefois qu'on veuille bien aller au-delà du seul lexique pour se plonger dans le «discours » (exemples, citations, marqueurs métalinguistiques, etc.) auquel les lexicographes ont recours et prendre en compte l'évolution qu'un dictionnaire donné enregistre d'une année à l'autre.

Les dictionnaires ont également cette particularité de présenter un équilibre intéressant entre norme(s) et usages, entre la volonté de proposer une référence linguistique et sociolinguistique et la prise en compte de l'évolution des emplois qu'ils observent et insèrent, en les figeant, dans une certaine mesure, dans leurs pages pour une période plus ou moins déterminée (selon que le dictionnaire est millésimé ou pas, etc.).

3. La féminisation des dénominations de métiers empruntées à l'anglais

Le cas des emprunts à d'autres langues (essentiellement à l'anglais) pour dénommer de nouvelles professions doit être envisagé selon un point de vue quelque peu différent.

«En effet, l'emprunt arrive dans la langue emprunteuse, en l'occurrence le français, comme un mot nouveau « venu d'ailleurs », en général avec une graphie et une morphologie marquées qui accentuent le caractère néologique de l'unité lexicale»⁷.

La féminisation formelle obéit alors à deux modèles : soit la forme est empruntée telle qu'elle a été formée dans la langue source (businesswoman, que l'on trouve, par ex. dans PR, avec une variante graphique adaptant partiellement la forme au code orthographique du français:businesswoman, soit le féminin est formé, à partir de la forme anglaise identique pour le masculin et le féminin, avec l'ajout d'un élément flexionnel ou d'un suffixe utilisés par le français pour marquer le féminin.

Dans ce dernier cas, on ne parlera pas d'emprunt, mais d'allogénisme.

Par exemple **Speaker/Speakerine** (Le Monde n°23675) →: Le terme "speaker" est parfois utilisé en français pour désigner un présentateur ou une présentatrice lors d'un événement public ou d'une émission télévisée.

⁷Jean-François Sablayrolles, Christine Jacquet-Pfau, sous la direction de, op.cit,p345

En français, le terme "speakerine" est parfois utilisé spécifiquement pour une femme occupant ce rôle.

L'Evolution du monde professionnel à travers les emprunts en français

À l'époque de la mondialisation qui, sur le plan linguistique, s'exprime notamment par un degré d'anglicisation élevé, le monde du travail constitue sans doute l'un des domaines dans lesquels l'emprunt à l'anglais est particulièrement présent.

En effet, le poids et l'influence économiques des États-Unis ont pour conséquence l'apparition de bien des concepts nouveaux, qu'il s'agisse de l'organisation du travail dans un espace déterminé, de l'influence du travail sur le bien-être et la santé des employés ou enfin du marché du travail.

Il aurait été aisé d'élargir davantage l'horizon, par ex. aux méthodes managériales ou aux dénominations de nouveaux métiers liés au monde du travail, mais nous avons souhaité restreindre notre champ d'analyse à quelques cas significatifs à la fois de l'influence idéologique et lexicologique de la culture anglo-américaine et de la réception et de la diffusion des mots qui lui sont empruntés dans la société française.



1. Quelques domaines en pleine évolution

1.1 Le marché du travail

«Le domaine du marché du travail, qui peut être défini comme un lieu où se rencontrent la demande (émanant de la population active) et l'offre d'emploi (émanant des entreprises), englobe d'un côté différentes opérations de recrutement, par ex. le job dating ou le recruiting, et, de l'autre, différentes démarches des particuliers ayant pour but d'obtenir un emploi rémunéré, par ex. Le jobbing ou le sbaring»⁸.

Les nouvelles modalités de recrutement prennent actuellement souvent la forme d'une brève rencontre directe qui permet au postulant de présenter en quelques minutes son parcours et ses compétences au recruteur qui les évalue aussi rapidement. Plusieurs termes qui présentent un trait sémantique dénotant ce phénomène comportent le mot dating et sont construits par analogie avec *speed dating* (cette expression désigne une «rencontre minute», consistant en une série d'entretiens courts et chronométrés avec différents partenaires potentiels successifs.

⁸ Zuzana Hildenbrand, Alicja Kacprzak, Jean-François Sablayrolles, sous la direction de, 2016, *Emprunts néologiques et équivalents autochtones en français, en polonais et en tchèque*, paris, Lambert-Lucas, p62.

2.1 De nouveaux mots pour de nouveaux maux

L'évolution de la société est évidemment fortement liée à des choix ou des contraintes économiques, comme la réorganisation d'une entreprise en vue d'une plus grande rentabilité ou une crise économique.

Observer l'évolution du lexique est intéressant pour comprendre comment évolue le contexte du monde du travail. Or, dans ce domaine plus que dans tout autre, on emprunte beaucoup aux pays de langue anglaise pour dénommer des conduites et leurs conséquences, parfois dramatiques, sur les individus.

Les mots sont là pour dire les maux et les emprunts sont une des facettes visibles de cette réalité.

L'addiction au travail d'une personne peut la conduire à ne plus établir de limites entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle.

Le phénomène est connu sous les termes de *workabolism* et de *blurring*, dont les diffusions sont très proches en français (respectivement 10 100 et 98 700 résultats sur Google).

«Les néologismes en anglais américain, *workabolism* et *workabolic*, ont été utilisés par le psychologue américain Wayne Oates une première fois en 1968, puis en 1971 dans son ouvrage intitulé *Confessions of a Workabolic*, pour désigner une nouvelle pathologie»⁹.

⁹ Zuzana Hildenbrand, Alicja Kacprzak, Jean-François Sablayrolles, sous la direction de, op.cit, p.70

La compulsion ou le besoin incontrôlable de travailler incessamment". Le premier mot, *workabolism*, se réfère à *alcobolism*, 'conduite addictive à l'alcool', d'où l'emploi de la notion de *work addiction* qui associe le workaholism à une addiction au travail (le GDT ¹⁰ mentionne ces deux derniers termes comme des équivalents de *ergomanie*).

En français, workabolisme et workabolique, termes assimilés morphologiquement, sont utilisés dans les médias déjà en 2003, notamment dans L'Express, où Corine Moriou publie un article au titre évocateur : « Guérir du workaholisme ». Cependant, ni les dictionnaires traditionnels, ni ceux en ligne n'en font mention, peut-être en raison de l'existence antérieure d'un autre terme indiquant le même phénomène: ergomanie.

Le TLF¹¹ confirme l'existence du terme *ergomanie* dans la terminologie médicale française depuis 1970 (et en indique également la variante *ergasiomanie*), le définissant comme «Propension obsessionnelle à travailler ou à s'occuper sans arrêt. »

Il est également indiqué dès 2006 par le Grand Dictionnaire Terminologique comme un terme privilégié, sans qu'il en soit proposé d'équivalents. Ce dictionnaire mentionne toutefois l'anglicisme *workabolic* pour en déconseiller l'usage, parce qu'il «s'intègre mal au système de la langue» et « concurrence les

¹⁰ *Grand dictionnaire terminologique.*

¹¹ *Trésor de la langue Française Informatisé.*



termes français déjà en usage »¹², tels dépendant au travail, ergomane, drogué du travail et bourreau de travail.

Un autre synonyme récent de **workabolisme**, **boulomanie**, apparaît en 2009, notamment dans le titre français « Boulomanie: entre illusion et addiction », traduction de "Workaholism: Between Illusion and Addiction", article de Julien Elowe publié dans la revue L'Encéphale la même année. Le mot est noté aussi dans le Wiktionnaire, qui l'analyse comme provenant « De boulot et manie, pour rendre l'anglais **workabolism** », en le marquant comme québécisme.

« L'emprunt **bluring**, adaptation de l'anglais **to bur**, estomper, brouiller, est parfois utilisé en français pour designer de ce qui a pu apparaître comme une innovation positive, le développement du portable et des réseaux, mais qui a eu comme conséquence d'effacer les barrières entre la vie personnelle et la vie professionnelle »¹³.

¹² <http://www.granddictionnaire.com/>

¹³ Zuzana Hildenbrand, Alicja Kacprzak, Jean-François Sablayrolles, sous la direction de, 2016, Emprunts néologiques et équivalents autochtones en français, en polonais et en tchèque, paris, Lambert-Lucas, p72

3.1 modalités et espaces de travail

Les modes d'organisation du travail se transforment dans un rapport de plus en plus étroit avec les évolutions sociétales survenues pendant les dernières années. Ils recouvrent aussi bien les modalités ou les conditions particulières qui organisent le travail que l'aménagement de l'environnement dans lequel s'exerce l'ensemble des activités professionnelles.

Ce contexte semble osciller entre deux tendances diamétralement opposées: d'une part, la volonté, voire la nécessité de s'intégrer dans le fonctionnement de l'entreprise, d'assimiler ses pratiques professionnelles et ses modèles comportementaux, d'autre part, le besoin de trouver des alternatives.

Dans le cadre de la première tendance, notons l'apparition du terme ***crunch (time)*** (***crunch*** en angl. dans le sens figuré 'moment critique ou crucial'). Issu de l'industrie vidéo ludique, ce concept désigne une période de travail intensif pendant laquelle on se lance dans un «contre-la-montre» afin de résoudre différents types de problèmes repérés à un moment clé de la création d'un projet, ce qui permet de le rendre dans le délai fixé.

En français, il semble que ce mot ne soit pas (encore ?) sorti du lexique du management de l'industrie des jeux vidéo.

Ainsi, les termes ***slow work et slow working*** évoquent une nouvelle approche des contraintes professionnelles : l'accent est mis sur la qualité et l'efficacité, mais aussi sur le respect de l'équilibre nécessaire pour travailler et vivre mieux.

Il est également à souligner que le français privilégie l'emploi du terme *slow working* ou bien de son adaptation *slow travail* qui conserve cependant l'adjectif anglais comme un mot universel ainsi que la structure syntaxique de la langue d'origine .

Le slow management est lui aussi utilisé pour désigner toutes les activités qui, d'une part, favorisent l'épanouissement humain au sein de l'entreprise et, d'autre part, privilégient différentes formes de coopération, de mise en commun.

Cette transformation profonde des modalités et des espaces de travail semble évoluer vers des concepts qui mettent en lumière la revalorisation des individus dans l'environnement professionnel.

Cela renvoie aussi directement aux termes qui évoquent l'idée de partage.

Le partage s'affirme bien comme une tendance générale des substantifs et des verbes préfixés en co- du français, qui, du point de vue linguistique, ne datent pas d'hier (par exemple ***Coworking***).

Les plus anciens ont connu un renouveau de productivité avec l'évolution des pratiques sociétales et individuelles en partie



notamment en réponse à la crise économique (covoiturage, cobacking...).

L'emprunt **coworking** désigne à la fois un mode de travail: le travail associatif, et un espace de travail: un espace partagé (**coworking space** en anglais).

Le coworking, également connu sous les termes de travail coopératif ou cotravail, représente une forme d'organisation du travail qui combine deux concepts : un espace de travail partagé et un réseau de travailleurs favorisant l'échange et l'ouverture. Il constitue l'un des secteurs de l'économie collaborative.

2. Adaptations et équivalents

En français, plusieurs termes analysés ici ont donné naissance à des dérivés qui ne présentent, jusqu'à maintenant, qu'assez peu d'occurrences, développés plutôt dans la presse plus grand public ou sur des pages plus informelles (blogs, forums, etc.).

«Dans le cas de coworker, on trouve le nom d'agent coworker ou, avec une orthographe adaptée au code graphique du français, coworkeur, qui permet de construire la forme du féminin coworkeuse. On trouve également, encore plus rarement, le verbe coworker»¹⁴.

Ce dérivé pose toutefois une difficulté dans la recherche, car il peut être associé à **robot** et ne plus désigner alors un humain mais un **cobot**, amalgame lexical formé de collaborative et robot ou issu du rapprochement entre la première syllabe **ro-** et le préfixe **co-** : il dénomme alors l'un de ces robots qui, moins rapides que les robots industriels dans la peinture ou la soudure, ces robots peuvent accomplir une variété plus étendue de tâches en utilisant divers outils et en travaillant en collaboration avec des opérateurs humains sur une chaîne de production.

¹⁴ Zuzana Hildenbrand, Alicja Kacprzak, Jean-François Sablayrolles, sous la direction de, op.cit, p81

Conclusion

Les néologismes sont les reflets vivants des évolutions sociétales qui façonnent notre langage et notre façon de penser.

À travers cette recherche, nous avons exploré comment les changements dans notre société, qu'ils soient technologiques, culturels ou politiques, trouvent leur expression dans le langage que nous utilisons au quotidien.

Nous avons constaté que les néologismes ne sont pas seulement des créations arbitraires, mais qu'ils émergent souvent en réponse à des besoins spécifiques de communication, pour exprimer de nouvelles idées, concepts ou réalités sociales. De plus, ces nouveaux mots peuvent également refléter les valeurs, les préoccupations et les tendances qui caractérisent une époque donnée.

En examinant de près les néologismes et leur contexte d'utilisation, nous avons pu observer comment la langue évolue en temps réel pour refléter les changements sociaux. Cela nous amène à reconnaître le rôle dynamique du langage dans la construction et la transmission de la culture.

En conclusion, l'étude des néologismes nous offre un précieux aperçu des transformations profondes qui façonnent notre société.

En comprenant comment les mots évoluent et se développent, nous sommes mieux équipés pour saisir les nuances de notre monde en constante évolution et pour apprécier la richesse et la diversité de la langue.



Bibliographie

Ouvrages:

- ADDA.R., BASTUJI J., BOCHMANN K. *Néologie et lexicologie : hommage à Louis Guilbert*, Paris, Librairie Larousse, 1979.

Aref, Mohammed, *recherches de linguistique générale*, 2021.-

- Brunot, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Vol. 1. A. Colin, paris, 1913.

- Françoise Mortureux, Marie, *la lexicologie entre langue et discours*, paris, Armand Colin, 1997.

- GUILBERT, L., *La Créativité Lexicale*, Larousse, paris, 1975

- Jean Dubois, *Dictionnaire Linguistique*, Larousse, Paris, 2000.

- Jean-François Sablayrolles, Christine Jacquet-Pfau, sous la direction de, *La fabrique des mots français*, paris, Lambert-Lucas.

-Rezk.Ahmed, *Critique et éthique*, jartf, n°53, 202, pp34-59.

SABLAYROLLES, Jean-François. *La néologie en français contemporain : examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*. Paris : H. Champion, 2000.

-Sablayrolles, Jean-François. *"La néologie aujourd'hui"*, paris, Lambert Lucas, 2006

Sitographies :

<http://www.granddictionnaire.com/>

Articles :

www.lemonde.fr

www.lefigaro.fr

